

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité - Travail - Progrès



DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF ET SOUVERAIN (DNIS)

CAHIER DE CHARGES DE LA TRANSITION

Octobre 2022

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité - Travail - Progrès

DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF ET SOUVERAIN (DNIS)

COMMISSION AD HOC 3

CAHIER DE CHARGES DE LA TRANSITION

NOTE LIMINAIRE

Cher(e) Concitoyen(e),

Vous avez entre vos mains le document le plus précieux de l'histoire de notre pays : la compilation des résolutions/recommandations et le cahier de charges de la transition, issus des assises du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS).

Le Dialogue National Inclusif et Souverain, c'est en quelques chiffres : 45 jours de rencontres avec des directs et sur tous les médias publics et privés sur la période du 20 Août au 08 Octobre 2022, 1546 participants, 15 Résolutions et 245 Recommandations. C'est donc la plus grande rencontre de l'histoire politique du Tchad. C'est aussi une révolution pour notre histoire moderne : dialoguer et adopter des propositions par consensus.

Rassemblés au palais du 15 janvier, devenu aujourd'hui Palais des Arts et de la culture, les participants ont sans ambages diagnostiqué la société Tchadienne, et produit à partir des résultats des pré-dialogues, des conclusions devant conduire à la Refondation du Tchad en général et au retour à l'ordre constitutionnel en particulier.

En mettant ce document à votre disposition, le présidium du DNIS, appuyé par le haut comité de pilotage pour le suivi de la mise en œuvre de Résolutions du DNIS, souhaite en toute transparence communiquer sur les résultats de ces assises et mobiliser les tchadiens à la mise en œuvre de ces résolutions d'une part, et le suivi de la mise en œuvre d'autre part.

Pour ma part, je formule mes attentes en disant simplement de tout cœur :

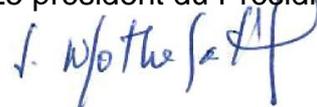
Non à la léthargie dans la mise en œuvre de résolution,

Non au tripatouillage des résolutions,

Oui à une mise en œuvre intelligente et diligente des recommandations.

Digne Dieu créateur de ce beau pays, nous aide tous à la refondation du Tchad, et que vivement le retour à l'ordre constitutionnel devienne réalité.

Le président du Présidium



GALI NGOTHE GATTA

INTRODUCTION

Les préoccupations soulevées, ainsi que les résolutions prises lors des pré-dialogues, consignées dans les rapports du Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif (CODNI) et du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) traduisent à suffisance le désir de changement de la population tchadienne. L'élaboration d'un cahier de charges, dans ce contexte de Transition post-DNIS est un impératif. Car, ce document essentiel permettrait de définir les actions prioritaires visant à assurer la continuité de l'Etat, à préserver les acquis de paix et de stabilité, à garantir la mise en œuvre des résolutions et recommandations issues du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS), en vue de créer des conditions propices à l'organisation des élections générales, démocratiques, libres et transparentes aux termes de la Transition, gage de retour à l'ordre constitutionnel du Tchad.

Ce cahier de charges est élaboré sur la base des résolutions et recommandations du DNIS, en lien avec les cinq (5) thématiques, notamment :

- Paix, Cohésion sociale et Réconciliation Nationale ;
- Forme de l'Etat, Constitution, Réformes Institutionnelles et Processus Electoral ;
- Droits et Libertés Fondamentales ;
- Politiques Publiques Sectorielles ;
- Questions Sociétales.

Pour prendre en compte les actions prioritaires en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel, le Cahier de Charges de la Transition post-DNIS s'articule autour des quatre (4) axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Défense, Sécurité, Paix, Cohésion sociale et Réconciliation Nationale ;
- Axe 2 : Retour à l'ordre constitutionnel ;
- Axe 3 : Gouvernance et État de droit ;
- Axe 4 : Relance économique et Amélioration des conditions de vie.

Il est important de rappeler que ces quatre étapes ne sont pas dissociées, et que l'exécution de ce cahier de charges se fera en fonction du temps et des moyens adéquats, afin d'atteindre les objectifs définis pour ces deux années de Transition.

A noter que les actions à mener dans le cadre des différents secteurs, ne conditionnant pas directement le retour à l'ordre constitutionnel, sont mises en annexe du cahier de charges.

AXE 1

DEFENSE, SECURITE, PAIX, COHESION SOCIALE ET RECONCILIATION NATIONALE

Au titre des forces de défense et de sécurité (fds)

1. Mettre en place les organes de mise en œuvre et de suivi-évaluation du programme Désarmement Démobilisation Réintégration (DDR) prévus par l'Accord de Doha ;
2. Accélérer le processus de réforme de l'armée tchadienne en vue d'en faire, à terme, une armée véritablement nationale et républicaine, prenant en compte l'aspect genre conformément à la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité et autres engagements internationaux et régionaux du Tchad ;
3. Corriger les dysfonctionnements observés au sein des différentes composantes des FDS dans la chaîne de commandement et dans le recrutement des effectifs à opérer dans le respect des diversités sociologiques nationales ;
4. Contenir la pléthore des effectifs et faire respecter le tableau de péréquation des grades en lien aux effectifs ;
5. Améliorer le programme de déminage et celui des engins explosifs, et prendre en compte le dédommagement des victimes ;
6. Créer les conditions pour le retour des déplacés internes dans leurs terroirs (cas des zones affectées par le phénomène de Boko haram)

Au titre de la réconciliation nationale

1. Enclencher le processus de création d'une Commission « Vérité-Pardon-Réparation-Réconciliation » ;
2. Exécuter de manière effective la disposition de l'Accord de Doha relative à la restitution des biens des signataires dudit Accord ;

3. Engager le processus de mise en place d'une Commission d'enquête chargée d'élucider les cas de disparitions de personnes et des crimes politiques ;
4. Exécuter les décisions judiciaires relatives à l'indemnisation des victimes du régime HABRE ;
5. Examiner les modalités de rapatriement de la dépouille de l'ancien Président Hissein HABRE.

Au titre de la paix et de la cohésion sociale

1. Faire la répartition juste et équitable des ressources nationales ;
2. Impliquer massivement les artistes, les leaders religieux, les hommes des médias et les leaders d'opinion dans le processus de transformation sociale ;
3. Susciter et renforcer le sentiment national à travers des initiatives éducatives, sociales et culturelles pour cultiver le patriotisme et valoriser le patrimoine culturel national ;
4. Susciter et organiser régulièrement de grandes rencontres de brassage entre les jeunes ;
5. Développer le sport de masse pour renforcer la cohésion sociale et vulgariser les valeurs et attitudes de non –violence ;
6. Lutter efficacement contre le discours de la haine, l'apologie de la violence et le repli identitaire véhiculés à travers les réseaux sociaux ;
7. Former des médiateurs sociaux à tous les niveaux des unités administratives pour faciliter la résolution des conflits communautaires ;
8. Créer et renforcer les mécanismes de prévention et de gestion des conflits communautaires ;
9. Lutter sans relâche contre les phénomènes d'enlèvement de personnes contre rançons et le trafic d'enfants ;
10. Réaffirmer la Souveraineté du Tchad face aux ingérences extérieures.

AXE 2

RETOUR A L'ORDRE CONSTITUTIONNEL

Des préalables

1. Réviser, adopter et promulguer la Charte de Transition ;
2. Mettre en place les organes de Transition.

Au titre de la Transition

1. Élaborer, adopter par voie référendaire et promulguer une nouvelle Constitution (forme unitaire décentralisée ou fédérale) ;
2. Mettre en place un Cadre légal et opérationnel des élections, en particulier le Cadre de Concertation Politique (CCP) et l'Organe de Gestion des Élections (OGE) ;
3. Élaborer, adopter et promulguer le Code Électoral ;
4. Réviser le Fichier électoral ;
5. Mobiliser les ressources pour financer le processus électoral ;
6. Organiser les élections présidentielle et législatives.

Au titre de l'organisation administrative

1. Réviser la loi sur l'organisation administrative en vue d'harmoniser la délimitation des unités administratives ;
2. Renforcer le cadre légal de l'organisation administrative ;
3. Renforcer le cadre opérationnel de mise en œuvre de l'organisation administrative ;
4. Renforcer les capacités techniques et financières des Collectivités Autonomes.

Au titre des grandes institutions de la République

1. Réaménager et réinstaurer les Grandes Institutions de la République conformément aux résolutions et recommandations du DNIS.

Au titre du fonctionnement de la justice

1. Poursuivre la réforme du système judiciaire conformément aux résolutions et recommandations du DNIS ;
2. Améliorer les conditions de travail du personnel judiciaire.

Au titre des chefferies traditionnelles

1. Fixer un moratoire sur la création de nouvelles chefferies traditionnelles ;
2. Renforcer le cadre légal et opérationnel des chefferies traditionnelles.

Au titre des partis politiques

1. Réviser le cadre légal régissant les Partis Politiques

AXE 3

GOVERNANCE ET ÉTAT DE DROIT

I. GOUVERNANCE

Au titre de la Gouvernance politique et institutionnelle

1. Restaurer l'autorité et le prestige de l'État ;
2. Respecter les critères de compétences, d'inclusivité, de probité pour les nominations aux postes de responsabilité ;
3. Concevoir et mettre en œuvre des politiques nationales réellement alignées sur les priorités nationales et provinciales ;
4. Mettre en œuvre les dispositifs pour assurer la permanence et la continuité du fonctionnement de l'État sur toute l'étendue du territoire et en toute circonstance ;
5. Faire appliquer les dispositions du Code des marchés publics pour tous les achats/commandes publics ;
6. Améliorer les conditions de vie des Tchadiens de toutes les provinces à travers une répartition juste et équitable des richesses, des infrastructures et des services sociaux de base (santé, éducation, accès à l'électricité et à l'eau, routes, fonciers, etc.) ;
7. Valoriser les langues nationales dans toutes leurs diversités et promouvoir leur rôle en tant que véhicules de savoirs ;
8. Faire des TICs un réel outil de développement et de valorisation de la diversité du pays
9. Organiser les états généraux dans les secteurs clés, avec une priorité aux secteurs des finances publiques, de la santé et de l'éducation ;
10. Appliquer les conclusions des états-généraux des secteurs de l'armée et de la justice ;
11. Prendre des mesures adéquates pour instaurer une culture de la performance, de la redevabilité et de la reddition des comptes ;

12. Mettre en application immédiate, les dispositions de la Loi N°018 portant code de transparence et de bonne gouvernance et de tous les autres textes découlant des directives communautaires de la CEMAC ;
13. Assurer un contrôle régulier des ressources publiques et parapubliques par les organismes étatiques de contrôle (Cour des Comptes, IGF, IGE, etc.);
14. Instituer, sous le haut patronage du Premier Ministre, une Assemblée Générale annuelle des entreprises et organismes publics en vue d'évaluer leur performance ;
15. Améliorer le traitement des dossiers des pensions de retraite et finaliser la mise à jour du fichier des pensionnés ;
16. Ériger en Loi le décret portant création de l'Ordre National des Professionnels Comptables du Tchad (ONPCT) et les impliquer dans les audits des services et organismes publics;
17. Accélérer l'adoption et la mise en œuvre du plan d'action national de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies relative à la promotion de la participation des femmes aux mécanismes de paix et sécurité ;
18. Renforcer le mécanisme de prise en charge holistique des victimes des violences faites aux femmes et leur garantir la gratuité de la procédure judiciaire.

Au titre de la Gouvernance Economique et Sociale

1. Améliorer le climat des affaires ;
2. Améliorer l'efficacité et la crédibilité de la justice par le renforcement des capacités des tribunaux de commerce et des tribunaux de travail ;
3. Assouplir les mesures fiscales pour attirer les investisseurs ;
4. Faciliter l'accès équitable et plus juste des PME nationales aux marchés publics ;
5. Renforcer le dispositif institutionnel et réglementaire pour l'accueil et l'orientation des investisseurs étrangers ;
6. Prendre des mesures urgentes pour accroître la production énergétique et la rendre accessible aux PME/PMI ;

7. Assainir les services des douanes en dégageant le personnel informel (Bogo-bogo);
8. Finaliser le dispositif législatif et réglementaire propice aux partenariats publics et privés ;
9. Opérationnaliser le Conseil Présidentiel pour l'Amélioration du Climat des Affaires et son Observatoire ;
10. Prendre les mesures immédiates pour améliorer le recouvrement de l'ensemble des recettes de l'État, assurer une gestion saine et orthodoxe des deniers publics, et éviter notamment leur déperdition à travers la modernisation et la digitalisation des régies financières et l'instauration de mécanismes plus efficaces de contrôle à la fois des ressources et des dépenses ;
11. Apurer la dette intérieure ;
12. Mettre en place un mécanisme contraignant portant recouvrement et rapatriement des avoirs logés à l'étranger ;
13. Mettre en place de manière immédiate des stratégies pour l'élaboration, l'exécution et le contrôle par les Organes concernés, des Lois de Finances basées rigoureusement sur les Budgets Programmes Pluriannuels ;
14. Tirer profit des partenariats publics-privés et des financements alternatifs/innovants pour le financement de projets structurants, soutenir les objectifs de développement et l'industrialisation du pays ;

Au titre de renforcement de l'éthique, des valeurs et changement des comportements

1. Promouvoir les valeurs de la citoyenneté et inculquer aux citoyens la valeur du travail, la rigueur dans l'effort, la droiture, l'amour de la vérité, le sens de l'honneur et de la modestie en toute circonstance ;
2. Restaurer l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire national, et combattre sans complaisance l'impunité ;
3. Remettre l'Administration Publique au travail et lutter contre la perte générale des valeurs traditionnelles ;

4. Sensibiliser les jeunes sur les méfaits de la drogue et autres stupéfiants (rendre cette action obligatoire à tous les départements ministériels en appliquant rigoureusement la législation en vigueur) ;
5. Lutter résolument contre les dérives de la mauvaise utilisation des réseaux sociaux.

Au titre de la Moralisation de la vie nationale, lutte contre la corruption, les détournements, les prévarications et les prédatons

1. Moraliser la vie publique et promouvoir la bonne gouvernance dans les affaires publiques en appliquant la législation en vigueur en matière de lutte contre la corruption, la concussion, les trafics d'influence, l'enrichissement illicite et les infractions assimilées et connexes (Appliquer le Plan stratégique de mise en œuvre de la lutte contre la corruption, le Code d'éthique des marchés publics du Tchad et les dispositions pertinentes du Code pénal);
2. Mettre en place un mécanisme d'évaluation des performances des services publics et un indice de perception de la corruption ;
3. Réexaminer les contrats de privatisation des établissements publics et lutter contre la patrimonialisation de la fortune publique.

II. ÉTAT DE DROIT

Des Dispositions Générales

1. Consacrer dans la nouvelle Constitution les dispositions relatives aux droits, libertés et devoirs des citoyens et de l'État ;
2. Élaborer, adopter et promulguer une loi portant Charte des Droits et Libertés liées à la Personne ;
3. Élaborer, adopter et promulguer une Loi portant Charte de la démocratie et de la participation citoyenne au Tchad (qui est de nature à renforcer l'Etat de droit et la démocratie au niveau national).

Au titre des Droits Humains, Libertés Fondamentales et Droits de la Défense

1. Appliquer strictement les textes portant promotion et protection des droits de l'Homme ;
2. Organiser des séminaires de recyclage des Forces de Défense et de Sécurité et des Chefs des unités militaires en matière de droits de l'Homme ;
3. Sanctionner sévèrement les auteurs de violations des droits de l'Homme, quels que soient leur rang social et leur appartenance pour faire renaitre la confiance au sein de la communauté ;
4. Engager une réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en vue de renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
5. Cesser toute immixtion du pouvoir exécutif dans les affaires judiciaires ;
6. Garantir la sécurité juridique et judiciaire des justiciables (particuliers, investisseurs) ;
7. Appliquer sans délai toutes les résolutions et recommandations des états généraux de la justice ;
8. Faire exécuter les décisions judiciaires ;
9. Faciliter la saisine des juridictions notamment en révisant le Code de procédure civile, commerciale et sociale pour réinstaurer la saisine par simple requête (contrairement à l'assignation par voie d'huissier) ;
10. Appliquer la loi sur l'assistance juridique et judiciaire, notamment en créant dans toutes les juridictions les Bureaux d'accès au droit (pour mieux éclairer et orienter les justiciables) ;
11. Améliorer les conditions de vie et de travail des magistrats et garantir leur sécurité dans l'exercice de leurs fonctions.

Au titre des Libertés syndicales, associatives et pouvoir d'achat

1. Réviser les lois sur les libertés publiques ;
2. Garantir, lors des grèves, le respect du service minimum dans les services spécifiques et sensibles tels que les établissements sanitaires, les services sociaux, et la justice ;

3. Assurer le contrôle de qualité des produits destinés à la consommation ;
4. Appliquer et vulgariser la Loi n°005 du 04 février 2015 sur la protection des consommateurs ;
5. Assurer et suivre sur toute l'étendue du territoire, la régulation des prix des produits de première nécessité ;
6. Renforcer pour plus d'efficacité, l'indépendance et la gouvernance des organes de régulation (ARSAT, ARSE, ARCEP, ADAC, ONASA);
7. Rendre opérationnels le Conseil National de la Concurrence et le Conseil national pour la protection des Consommateurs en les dotant des moyens nécessaires à la réalisation de leur mission.

Au titre de la Démocratie et de la Citoyenneté

1. Intégrer les TICs dans le processus électoral ;
2. Organiser des élections transparentes, libres, inclusives, crédibles et consensuelles ;
3. Sensibiliser les couches sociales sur l'éducation familiale, morale et éthique;
4. Revoir le contenu et rendre obligatoire les cours d'instruction civique, morale et éthique dans l'enseignement primaire et secondaire ;
5. Respecter la laïcité de l'État à tous les niveaux ;
6. Promouvoir la culture démocratique à tous les niveaux ;
7. Sensibiliser la population et les usagers sur le respect du Code de la route et la préservation des ouvrages publics.

Au titre des libertés de la presse et rapports médias-pouvoirs publics

1. Réviser les lois n°20, n°31 et n° 32 de 2018 portant respectivement sur le régime de la presse et médias électroniques, la communication audiovisuelle et la HAMA en vue de renforcer son indépendance notamment par l'élection du Président par ses confrères, garantir la sécurité et la protection des journalistes, la viabilité des organes de presse privé et la défiscalisation des produits et intrants des médias privés ;

2. Renforcer le cadre juridique de protection des journalistes en ratifiant l'Accord de Florence et la Convention Internationale pour la Sécurité et l'Indépendance des journalistes et autres professionnels des médias et, en prévoyant un régime d'assurance tout risque pour les missions dans les zones dangereuses ;
3. Appliquer de manière effective les textes qui protègent les journalistes dans l'exercice de leur profession et ce, sans discrimination aucune ;
4. Garantir à tous les citoyens l'accès permanent à l'internet et éviter les coupures qui portent atteinte à la liberté d'expression ;
5. Rendre plus opérationnelle l'Agence Tchadienne de Presse et d'Édition (ATPE) ;
6. Garantir les sources et l'accès aux informations à tous les médias, sans discrimination ;
7. Sensibiliser les Forces de Défense et de Sécurité à la connaissance et au respect de l'exercice du métier du journaliste ;
8. Élaborer des textes pouvant permettre l'encadrement et la promotion des nouveaux médias (en ligne).

Au Titre de Traitements inhumains et dégradants, tortures, détentions arbitraires, disparitions forcées

1. Recenser et indemniser les victimes de tortures, traitements cruels, inhumains ou dégradants et leurs et leurs ayants-droits ;
2. Appliquer effectivement la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
3. Organiser des séminaires de recyclage à l'attention des services de renseignements (Renseignements Généraux et Agence Nationale de Sécurité) sur les droits humains.

Au titre des personnes vivant avec un handicap

1. Appliquer effectivement les textes (conventions, lois et décrets d'application) portant protection des droits des personnes vivant avec un handicap ;
2. Créer un centre de traduction des textes en braille au profit des déficients visuels et des centres de formations spécialisés pour les déficients auditifs et visuels.

Au titre de la protection de l'enfant

1. Appliquer strictement les textes relatifs à la promotion et la protection des droits de l'enfant notamment la Convention relative aux droits de l'Enfant, les lois et ordonnances subséquentes.

Au titre de la promotion et de la protection des droits de la femme

1. Accélérer l'adoption et la mise en œuvre du plan d'action national de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies relative à la promotion de la participation des femmes aux mécanismes de paix et sécurité ;
2. Renforcer le mécanisme de prise en charge holistique des victimes des violences faites aux femmes et leur garantir la gratuité de la procédure judiciaire.

Au titre de la Sécurité Sociale et des institutions de la prévoyance sociale

1. Rendre effectif la prime de départ à la retraite ;
2. Sanctuariser les avoirs des organismes de prévoyance sociale pour éviter leurs détournements ;
3. Instituer une prime au profit des personnalités non-fonctionnaires ayant occupé des hautes fonctions de l'État au terme de leurs missions.

AXE 4

RELANCE DE L'ÉCONOMIE ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION

1. RELANCE DE L'ÉCONOMIE

**Au titre de la diversification de l'économie, de l'industrialisation du pays
et de la promotion de l'emploi**

1. Mettre en œuvre les recommandations du Plan Directeur d'Industrialisation et de la Diversification Économique (PDIDE) ;
2. Tirer profit des partenariats publics-privés et des financements alternatifs/innovants pour le financement de projets structurants, soutenir les objectifs de développement et l'industrialisation du pays ;
3. Renforcer les capacités des structures privées nationales (entreprises, ONGs, associations, etc.) en vue de mobiliser les ressources dans le cadre du financement public-privé des projets de développement ;
4. Créer et rendre opérationnel le dispositif de pilotage et de suivi du secteur rural afin d'initier des programmes et projets en tenant compte des potentialités humaines locales en vue de contenir l'exode rural (une province-un projet) ;
5. Actualiser la Lettre de politique sectorielle de développement rural du Tchad afin de dégager une synergie actionnelle ;
6. Promouvoir les initiatives dans toutes les provinces visant à réduire la forte dépendance économique du pays vis-à-vis de l'extérieur, en soutenant le développement des filières porteuses agro-sylvo-pastorales et halieutiques, à travers la promotion des Pôles Agricoles (riz, blé, céréales, oléagineux et dattes) et la structuration des Zones Économiques Spéciales (ZES) ;
7. Promouvoir les abattoirs modernes en vue de structurer la filière bétail-viande pour la transformation et l'exportation des produits et produits dérivés de l'élevage labélisés « Made in Chad » ;

8. Assainir le climat des affaires en vue d'attirer les investisseurs étrangers, d'accélérer la diversification de l'économie nationale et développer un tissu industriel national et à petite échelle pour la transformation des potentialités importantes du pays ;
9. Promouvoir la coentreprise et les joint-ventures dans une perspective d'expansion sous régionale ou internationale des entreprises nationales ;
10. Mettre à jour les données cartographiques sur le potentiel géologique et minier du Tchad ;
11. Valoriser les ressources minières, avec pour priorité une meilleure organisation de la filière aurifère ;
12. Mettre en place une politique fiscale incitative propice au développement de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes et à l'attrait des investisseurs étrangers, ainsi que des compagnies aériennes (réduction des redevances et taxes aéroportuaires et taxes sur les billets d'avion) ;
13. Favoriser le développement d'incubateurs dans toutes les grandes villes du Tchad.

Au titre du financement de l'économie

1. Redynamiser la Banque Agricole et Commerciale du Tchad et faciliter l'octroi des crédits agricoles par les établissements de crédit ;
2. Renforcer les capacités et les ressources financières de la Banque de l'Habitat ;
3. Élaborer un mécanisme de mobilisation de ressources pour financer le développement rural ;
4. Encourager l'utilisation des moyens de paiements électroniques et favoriser l'inclusion financière ;
5. Redynamiser la Poste, développer les Centres des Chèques Postaux (CCP) et accélérer leur transformation en une Banque Postale ;
6. Encourager le développement de la finance islamique et renforcer les capacités des établissements de microfinance ;
7. Améliorer la qualité de l'intermédiation financière et faciliter l'accès au crédit bancaire (en particulier des PME).

1. Remettre en état les principaux axes routiers dégradés (Routes Nationales Bitumées, Pistes rurales, Voiries urbaines, Routes Nationales en Terre, etc.) et veiller à leur entretien ;
2. Restructurer et réhabiliter les routes de la capitale N'Djamena et permettre sa connexion permanente avec les villes des provinces ;
3. Restructurer et ouvrir les voies de desserte dans les autres grandes agglomérations ;
4. Défisicaliser les matériaux de construction importés dans le cadre de la construction de logements sociaux ;
5. Confier la gestion, la viabilisation et la production de terrains urbains à la Société de Promotion Foncière et Immobilière (SOPROFIM) ;
6. Créer une Agence d'exécution des travaux d'intérêt public qui permettrait d'absorber une grande main-d'œuvre ;
7. Créer une compagnie nationale aérienne en vue de favoriser le désenclavement intérieur et extérieur du pays ;
8. Généraliser la construction des Écoles des Métiers dans toutes les provinces ;
9. Poursuivre les investissements dans la construction du réseau à fibre optique en vue de réaliser le maillage du pays et unifier la gestion de l'exploitation des réseaux à fibre optique ;
10. Faciliter l'interconnexion internationale-direct du Tchad pour un meilleur échange de trafic (voix, SMS, international) et une réduction des tarifs ;
11. Faciliter l'interconnexion en fibre optique du Tchad avec ses pays voisins pour la création des ports d'atterrissage sec ;
12. Poursuivre la construction d'hôpitaux et de centres de santé, renforcer les plateaux techniques et acquérir des équipements médicotchniques et des matériels de laboratoires dans toutes les structures sanitaires ;
13. Achever la construction des infrastructures sportives engagées ;

14. Poursuivre la politique d'acquisition de propriétés immobilières au profit des Représentations Diplomatiques et affecter les moyens financiers conséquents pour leur entretien.

2. AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DE LA POPULATION

Au titre de l'accès des populations aux services publics de base et aux ressources du pays

1. Améliorer les conditions de vie des tchadiens de toutes les provinces à travers une répartition juste et équitable des richesses, des infrastructures et des services sociaux de base (santé, éducation, accès à l'électricité et à l'eau, routes, fonciers, etc.) ;
2. Utiliser et valoriser toutes les sources possibles pour assurer une fourniture d'énergie électrique et d'eau potable sur toute l'étendue du territoire, en quantité, en qualité et à moindre coût ;
3. Restaurer les bourses d'études (universités, écoles et instituts supérieurs nationaux et professionnels) ;
4. Soutenir et stimuler l'emploi, particulièrement en milieu jeune et en faveur des femmes dans tous les secteurs et en particulier en milieu rural (public, privé, ONGs et associations) ;
5. Utiliser l'approche communautaire pour développer et élargir les bénéfices du fonds du service universel à la fourniture gratuite d'internet dans certains espaces publics, aux applications TICs, à l'énergie et à la télévision ;
6. Alléger les taxes et redevances sur les TICS afin de réduire le coût des prestations et rendre les services plus accessibles pour tous les citoyens ;
7. Réduire les coûts, simplifier les procédures et les délais d'enregistrement des biens immobiliers ;
8. Rendre opérationnelle la Couverture Santé Universelle ;
9. Redynamiser les dispositifs pour la Santé scolaire et Universitaire y affecter un personnel compétent ;

10. Améliorer la prise en charge des enfants de la rue ;
11. Mettre en place un dispositif de prise en charge psychiatrique moderne ;
12. Créer un cadre de prise en charge des personnes âgées ;
13. Valoriser les espaces urbains à travers des aménagements durables en mettant un accent particulier sur les espaces publics et de loisirs ;
14. Œuvrer pour la préservation des sites touristiques (Les Lacs d'Ounianga et Les Massifs de l'Ennedi) déjà classés au patrimoine mondial de l'humanité en mettant en œuvre les plans de gestion déjà adoptés par l'UNESCO, afin d'éviter leur déclassement ;
15. Lutter contre la dégradation de l'environnement¹ ;
16. Recentrer les missions du Ministère en charge de la Fonction Publique sur la politique de l'Emploi et confier la gestion administrative et des carrières à chaque département ministériel.

Au titre de l'éducation des populations

1. Rendre équitable l'éducation dans tous les ordres d'enseignement, en tenant compte des déterminants sociaux ;
2. Former les enseignants de l'éducation préscolaire ;
3. Promouvoir et développer l'enseignement scientifique ;
4. Rendre plus performants et plus efficaces la gestion et la gouvernance du système éducatif par la revalorisation de la fonction de l'enseignant ;
5. Généraliser les allocations de recherche aux étudiants en thèse de doctorat ;
6. Mettre en place une politique nationale de recherche-développement ;
7. Promouvoir l'alphabétisation et la scolarisation des enfants nomades et insulaires ;
8. Promouvoir l'enseignement technique et professionnel ;

¹ i) par la diminution inquiétante du couvert végétal (notamment les défrichements anarchiques et incontrôlés des forêts, l'anthropisation, le surpâturage et les occupations illégales de certaines aires protégées ; ii) la destruction des forêts classées de Djoli-kera, du Haut Borgoto, d'Helibongo, de Yamba-Berté...) ; iii) la dégradation préoccupante du potentiel faunique et des habitats naturels (braconnage par exemple dans le Parc National de Manda, les Réserves de chasse d'Aouk, Parc National de Zah Soo (Binder-Léré), Parc de Sena-Oura, etc.), des ressources halieutiques et fourragères, rabattement des niveaux piézométriques des nappes souterraines ; iv) l'assèchement des cours d'eau et les lacs (Lac Tchad, Lac Léré, Lac Fitri, Lac Iro, les Lacs d'Ounianga, Barh Azoum, etc.) ; et v) l'appauvrissement des sols.

9. Assurer un enseignement supérieur et une recherche scientifique de qualité.

ANNEXE 1

DES ACTIONS A MENER DANS LES DIFFERENTS SECTEURS

A. Développement Rural

1. Renforcer l'encadrement technique des producteurs ruraux ;
2. Prendre des mesures adéquates pour l'accès aux ressources naturelles (eaux, pâturage);
3. Mettre en place une micro finance pour renforcer la productivité dans le domaine agro-silvo-pastoral ;
4. Faire une relecture du Projet de Code pastoral, l'adopter, le promulguer et l'appliquer.

B. Éducation Nationale, formation professionnelle, Recherche Scientifique et Technologique

1. Renforcer l'accès dans les établissements scolaires en améliorant la qualité et le contenu de l'enseignement (personnel, infrastructures, matériels didactiques, programmes) avec un focus sur les sciences et la technologie ;
2. Élaborer une stratégie nationale de mise en œuvre du bilinguisme.
3. Rationaliser et revoir l'ancrage institutionnel et rechercher des synergies d'action entre les institutions et structures en charge de l'emploi ;
4. Créer des écoles des Métiers dans toutes les provinces;
5. Rendre plus opérationnelles les structures de formation implantées dans les provinces.

C. Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et la Poste

1. Redéfinir le mécanisme de gestion du Fonds du Service Universel ;
2. Accélérer la digitalisation des services de l'administration publique ;

3. Mettre en place une régulation adéquate pour les médias sociaux (entre autres la désinformation, le fake news, l'incitation à la haine, les atteintes à la vie privée, la diffamation, etc) ;
4. Renforcer les valeurs citoyennes et culturelles tchadiennes et la formation sur les médias nationaux publics et privés et sur les réseaux sociaux.

D. Pétrole, Mines et Énergie

1. Encourager les compagnies pétrolières à investir dans la recherche.
2. Introduire des dispositions pertinentes dans les contrats d'exploration et d'exploitation minière en vue d'une contribution au développement local et la responsabilité sociétale des entreprises ;
3. Réviser le Code Minier ;
4. Auditer la Société Nationale d'Électricité (gouvernance, organisation, ressources humaines, etc.), en vue d'améliorer la gouvernance de la SNE ;
5. Accélérer la mise en œuvre de la politique du mix énergétique pour accroître la production et faciliter l'accès.
6. Achever les projets énergétiques en cours (combustibles fuel lourd, projets en provinces et à Ndjamena, amélioration du réseau, compteurs intelligents, etc.) ;
7. Renforcer les capacités opérationnelles et l'autonomie de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE);

E. Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat

1. Réactualiser le schéma directeur général d'assainissement des villes ;
2. Assainir les services cadastraux et domaniaux ;
3. Simplifier la procédure d'accession à la propriété foncière ;
4. Actualiser et faire adopter le code domanial et foncier ;
5. Mettre à jour les textes d'orientation de la Stratégie Nationale d'aménagement du territoire (SNAT) et de la Stratégie Régionale d'Aménagement du Territoire (SRAT).

6. Élaborer et mettre à jour du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU);
7. Signer les décrets d'application de la loi N°006/PR/2010 du 24 novembre 2010 fixant les principes fondamentaux applicables en matière d'urbanisme ;
8. Mettre en œuvre le code d'investissements sectoriels favorable aux promoteurs immobiliers et producteurs de matériaux locaux et durables ;
9. Impliquer les ordres professionnels concernés dans la mise à jour et l'opérationnalisation des textes relatifs à la facilitation de l'accès au logement ;
10. Signer le décret d'application instituant la profession de promoteur immobilier au Tchad.

F. Hydraulique Urbaine et Rurale

1. Créer un organe de régulation de production des boissons, y compris l'eau ;
2. Améliorer la couverture en eau potable en milieu rural ;
3. Achever les projets hydrauliques en cours ;
4. Créer une base de données en vue de capitaliser et d'exploiter rationnellement les ressources

G. Environnement et Développement Durable

1. Relancer le Programme National de Développement des Ceintures Vertes (PNDCV) autour des unités urbaines ;
2. Mettre en œuvre un Programme de sauvegarde des espèces emblématiques menacées.) ;
3. Veiller à la mise en œuvre des dispositions institutionnelles aux fins d'opérationnaliser effectivement les structures chargées de la protection de l'environnement ou y impliquées (par exemple, les cas du Haut Conseil National pour l'Environnement et de l'Observatoire du Foncier non

- opérationnels, du Fonds Spécial en faveur de l'Environnement et Antenne locale de l'Initiative Panafricaine de la Grande Muraille Verte à renforcer, etc.).
4. Œuvrer pour la préservation des sites (Les Lacs d'Ounianga et Les Massifs de l'Ennedi) déjà classés au patrimoine mondial de l'humanité en mettant en œuvre les plans de gestion déjà adoptés par l'UNESCO, afin d'éviter leur déclassement ;
 5. Poursuivre les recherches afin de valoriser les sites à valeur universelle exceptionnelle du Tchad inscrits sur la liste indicative de l'UNESCO ;
 6. Mettre effectivement en œuvre le plan d'adaptation aux changements climatiques pour prévenir les risques et gérer rationnellement les phénomènes climatiques extrêmes (sècheresses, inondations, canicules, etc.) ;
 7. Veiller à la mise en œuvre des dispositions institutionnelles aux fins d'opérationnaliser effectivement les structures chargées de la protection de l'environnement ou y impliquées (par exemple, les cas du Haut Conseil National pour l'Environnement et de l'Observatoire du Foncier non opérationnels, du Fonds Spécial en faveur de l'Environnement et Antenne locale de l'Initiative Panafricaine de la Grande Muraille Verte à renforcer, etc.) ;
 8. Introduire la nouvelle technologie de la télédétection pour le contrôle et le dynamisme des forêts, des espèces fauniques et halieutiques ;

H. Au titre des Infrastructures et Transports

1. Augmenter les investissements en matière d'infrastructures, de transport et de sécurité routière ;
2. Redynamiser les services décentralisés des travaux publics ;
3. Harmoniser et coordonner la politique de développement des infrastructures, de transport et de sécurité routière avec les stratégies de développement sectoriels ;

4. Renforcer le mécanisme de programmation-suivi-contrôle régulier des routes ;
5. Reprendre et finaliser tous les projets d'infrastructures à l'arrêt ;
6. Ériger en Loi les décrets portant création de l'Ordre National des Ingénieurs Civils du Tchad (ONIC-T) et l'Ordre National des Architectes et les impliquer dans la conception, l'élaboration et la réalisation des ouvrages ;
7. Créer une compagnie nationale aérienne chargée de desservir les différentes provinces du pays, régionales et internationales ;
8. Mettre en place une politique fiscale incitative (réduction des redevances et taxes aéroportuaires et taxes sur les billets d'avion);
9. Créer un Laboratoire National des travaux publics et des bâtiments, chargé du suivi, de contrôle et d'évaluations de tous les travaux de l'État ;
10. Renforcer le mécanisme de programmation-suivi-contrôle régulier des routes ;
11. Allouer au Fonds d'Entretien Routier (FER) des ressources pérennes ;
12. Signer des conventions de concession de construction et de gestion des infrastructures routières par des entreprises privées.

I. Santé et Affaires Sociales

1. Poursuivre le recrutement du personnel de santé ;
2. Créer les conditions favorables pour le redéploiement équitable du personnel sur toute l'étendue du territoire sans interférence politique, sociale et communautaire ;
3. Accélérer la validation, l'adoption et l'application du Code de Santé Publique ;
4. Renforcer les Capacités des Formations Sanitaire en nombre et qualité suffisante sur la base du Paquet Minimum d'Activités (PMA) et de Paquet Complémentaire d'Activités (PCA) ;
5. Renforcer la mise à niveau des formations sanitaires en privilégiant les zones de démarrage de la Couverture Santé Universelle ;
6. Mettre en place un véritable mécanisme de maintenance biomédicale ;

7. Accélérer la mise en œuvre de la feuille de route du Chaîne d'approvisionnement pharmaceutique ;
8. Faire adopter le projet de Loi sur la réforme hospitalière et accélérer sa mise en œuvre notamment la qualité de prestation des soins ;
9. Organiser les états généraux de santé ;
10. Investir adéquatement et rationnellement sur les équipements médicotecniques et des laboratoires dans toutes les structures sanitaires du pays par rapport aux besoins réels sur le terrain ;
11. Exonérer l'importation des équipements biomédicaux ;
12. Assurer un meilleur contrôle des cliniques et cabinets de soin ;
13. Intensifier les mesures de prévention contre le COVID-19 et toutes les autres maladies infectieuses ;
14. Renforcer le Programme Élargi de Vaccination ;
15. Créer un centre national d'antipoison ;
16. Créer une unité de prise en charge des pathologies toxiques et minières dans les hôpitaux.
17. Renforcer les unités de prise en charges de la drépanocytose et de la dialyse dans les formations hospitalières ;
18. Élaborer un programme national en faveur des personnes âgées ;
19. Élaborer et adopter une politique nationale de protection sociale ;
20. Adopter et promulguer le code de protection de l'enfant ;
21. Élaborer un plan national de contingence pour faire face aux situations d'urgence ;
22. Appliquer la loi n°007/2007 portant protection des droits des personnes handicapées.

J. Au titre de la Culture, Jeunesse, Sports, Tourisme et Artisanat

- 1) Adopter la Politique Nationale Culturelle ;
- 2) Redynamiser le Bureau Tchadien des Droits d'Auteur.
- 3) Assurer la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse (Plan d'action quinquennal 2022-2026) ;

- 4) Adapter les mécanismes de financement et d'accès aux crédits aux spécificités des réalités des jeunes ;
- 5) Mettre en œuvre une politique fiscale incitative pour les PME-PMI créées par les jeunes ;
- 6) Associer les jeunes à toutes les instances de prises de décisions ;
- 7) Élaborer, adopter et vulgariser la charte nationale de la jeunesse ;
- 8) Mettre en place un comité chargé d'engager la procédure pour le rapatriement des objets et œuvres d'arts spoliés et prendre les dispositions pour leur retour au Tchad ;
- 9) Élaborer une Politique Nationale des Sports ;
- 10) Relancer les sports scolaires et universitaires ;
- 11) Faire appliquer les textes affectant des redevances à l'ONAJES ;
- 12) Organiser annuellement des championnats nationaux d'élite et des jeunes ;
- 13) Construire des infrastructures sportives réglementaires dans les chefs-lieux de Province ;
- 14) Renforcer l'encadrement technique des équipes nationales ;
- 15) Promouvoir et soutenir le sport féminin et des personnes vivant avec un handicap ;
- 16) Accroître le financement et le sponsoring sportif en mettant en place des politiques fiscales attractives ;
- 17) Assurer la formation des chroniqueurs sportifs ;
- 18) Créer les centres, académies et écoles du football (dans les Arrondissements de la Capitale et les Chefs-lieux de provinces) ;
- 19) Développer les sports de masse ;
- 20) Organiser les États Généraux des Sports.
- 21) Recenser, aménager et faire connaître les sites touristiques du pays (parcs nationaux, sites classés au patrimoine mondial, lacs, etc.) en vue d'attirer les touristes
- 22) Élaborer un schéma directeur d'aménagement et de développement du Tourisme;
- 23) Organiser les états généraux de l'Artisanat.

K. Au titre de la Fonction Publique, Emploi et Entrepreneuriat des Jeunes

1. Réviser le Statut Général et les Statuts particuliers régissant les différents corps de l'Administration publique ;
2. Recentrer les missions du Ministère en charge de la Fonction Publique sur la politique de l'Emploi et confier la gestion administrative et des carrières à chaque département ministériel ;
3. Assurer le suivi du respect des textes relatifs au travail par les Partenaires Sociaux et les Entreprises en République du Tchad ;
4. Favoriser les investissements en milieu rural pour favoriser l'emploi ;
5. Stimuler l'émulation des entreprises à travers l'organisation des journées de l'entrepreneur et la remise des prix d'excellence aux meilleures entreprises pourvoyeuses d'emploi ;
6. Mettre en œuvre une politique d'emploi par le placement des diplômés sans emploi par l'ONAPE au sein des entreprises privées.
7. Recruter systématiquement les élèves-fonctionnaires à la Fonction publique
8. Mettre en place une structure de coordination des interventions en matière de micro finance dans chaque province ;
9. Accompagner et renforcer les capacités des bénéficiaires de microcrédits ;
10. Favoriser le développement d'incubateurs dans toutes les grandes villes du Tchad.

L. Politique Extérieure et Diaspora

1. Mettre en place dans les délais les crédits affectés aux représentations diplomatiques à travers un compte spécial ;
2. Impliquer les ambassades dans l'exploration et la captation de sources de financement publics et privés susceptibles de concourir à la réalisation des objectifs du Plan National de Développement ;
3. Veiller à la tenue régulière des commissions mixtes de coopération avec les pays amis ;

4. Multiplier les rencontres diplomatiques de nature à renforcer la sécurité transfrontalière avec les pays voisins ;
5. Réviser le décret fixant les conditions d'accès à la dignité d'ambassadeur du Tchad en créant un mécanisme transparent de sélection des récipiendaires ;
6. Assurer la formation continue et la mise à niveau des diplomates et encourager l'apprentissage des langues étrangères ;
7. Assurer régulièrement un renforcement des capacités des diplomates en matière de négociations commerciales et mobilisation des ressources ;
8. Mettre en place un dispositif de communication ultrasécurisé (intranet, messagerie électronique, téléphonie, portail web, etc.) entre les Ambassades et le Ministère des Affaires étrangères utilisant les TIC
9. Formuler et mettre en œuvre des mesures incitatives visant à valoriser les apports de la diaspora dans l'objectif d'en faire un des leviers du développement du pays ;
10. Mettre en œuvre un mécanisme de suivi de la diaspora ;
11. Faciliter le retour des anciens politico-militaires et créer les conditions de leur réinsertion ;
12. Participer à la construction d'une vision partagée entre les tchadiens de l'intérieur et de l'étranger pour promouvoir les intérêts stratégiques du Tchad ;
13. Promouvoir la participation de la diaspora dans le développement politique, économique, social et culturel ;
14. Délivrer des cartes consulaires biométriques aux tchadiens de la diaspora ;
15. Déconcentrer les centres d'émission des titres de voyages et des pièces d'identité dans les représentations diplomatiques ;
16. Organiser les états généraux de la diaspora ;
17. Faire représenter la diaspora au parlement.

M. Chefferies traditionnelles

1. Dépolitiser les chefferies traditionnelles et mettre fin à l'ingérence des politiques dans leur gestion, afin de préserver la neutralité de l'État en tant que garants des us et costumes ;
2. Lutter contre la prédominance excessive du communautarisme et contenir les manifestations de repli identitaire dans le pays.

N. Confessions religieuses

1. Encourager la coexistence pacifique des religions et le dialogue inter et intra religieux ;
2. Renforcer la plateforme confessionnelle dans ses missions et moyens ;
3. Réaffirmer et promouvoir la laïcité de l'État, l'unité dans la diversité et protéger les us et coutumes.

O. Dia

1. Appliquer la dia uniquement dans les communautés où elle est reconnue, notamment dans le respect des lois et règlements en vigueur, sans contrarier la mise en mouvement l'action publique et l'exécution subséquente de la condamnation privative de liberté prononcée par les juridictions répressives concernées.

P. Solidarité avec les couches vulnérables et lutte contre la précarité et la pauvreté

1. Promouvoir la solidarité avec les couches défavorisées et les populations vulnérables
2. Liquidier les arriérés de pensions et assurer le paiement régulier des pensions aux retraités et mutilés de guerre enregistrés à la CNRT et à la CNPS ;

3. Mettre en œuvre toutes les conventions et traités relatifs aux personnes handicapées
4. Intégrer les nomades dans les programmes et projets de développement.

Q. Dimension genre et promotion de la femme

1. Lutter résolument contre les discriminations basées sur le genre, notamment contre les discriminations en matière d'accès aux femmes aux fonctions électives et nominatives ;
2. Faire des femmes et des jeunes les cibles principales des politiques sociales du pays et mobiliser et orienter davantage leurs énergies et leurs potentiels créateurs en favorisant leur insertion dans le tissu économique ;
3. Accorder une attention particulière aux femmes en zone rurale en promouvant et en soutenant davantage leurs potentiels d'activités génératrices de revenus ;
4. Œuvrer à la création d'un environnement socio-culturel et politique favorable à l'instauration de l'égalité homme-femme.

R. Problèmes de migrations et de l'exode rural

1. Promouvoir l'application rigoureuse des textes internationaux de gestion des migrations et déplacements des victimes de catastrophes, de conflits, d'insécurité ;
2. Assurer la gestion transparente du foncier, des conflits agriculteurs-éleveurs et combattre l'arbitraire des chefs de locaux sur les populations qui participent des causes des migrations et d'exode rural ;
3. Faciliter l'accès des femmes rurales et des jeunes à la micro finance destinée à appuyer les activités génératrices de revenus.

S. Trafic d'enfants

1. Appliquer et vulgariser le code de protection de l'enfant et tous les textes relatifs aux droits de l'enfant ratifiés par notre pays ;
2. Créer autour des zones d'origine, de transit et de destination du phénomène de trafics d'enfants des brigades de lutte contre le trafic d'enfants.